

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Publié: 11-05-2022

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale: GREEN HAZE Concentrate
UPC: 721800806134

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Cigarettes électroniques

Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Identification de la société Medusa Juice Sdn Bhd
Adresse du Fabricant No. 2 Jalan Perusahaan Amari
Pusat Industri Amari
Kawasan Perindustrian Batu Caves
68100 Batu Caves
Selangor Darul Ehsan
Malaysia
Code postal 68100
Téléphone: +60 17-689 2389
Fax
EMail medusajucekl@gmail.com
tengku.nazihah.hanis@gmail.com

Fournisseur
Identification de la société EL Science
Adresse du Fournisseur 1 The Manor Grove Centre
Vicarage Farm Road
Peterborough
United Kingdom
PE1 5UH
Code postal
Téléphone: +44 (0)1733 352553
Fax
EMail contact@elscience.co.uk

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence +60 16-290 0061
+60 17-689 2389
Contacter Medusa Juice compliance officer

Contacter Centre Antipoison de Nancy
Tél. d'urgence + 33 3 83 85 21 92

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Skin Sens. 1 : Peut provoquer une allergie cutanée
Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Désignation Commerciale GREEN HAZE Concentrate

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Publié: 11-05-2022

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

Mention(s) d'Avertissement

Attention.

Mention(s) de Danger

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mention(s) de mise en garde

P261
 P272
 P273
 P280
 P302 + P352
 P333 + P313
 P362 + P364
 P501

2.3 Autres dangers

Aucun

2.4 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide	51115-67-4	256-974-4	1 – 5	Acute Tox. 4 H302	GHS07
Ethanol	64-17-5	200-578-6 603-002-00-5	1 – 5	Flam Liq. 2 H225	GHS02
Linalool	78-70-6	201-134-4 603-235-00-2	1 – 5	Skin Sens. 1B H317	GHS07
Ethyl acetate	141-78-6	204-662-3 607-022-00-5	1 – 5	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336	GHS02 GHS07
Isopentyl acetate	123-92-2	204-662-3 607-130-00-2	1 – 5	Flam. Liq. 3 H226	GHS02
Cis-3-hexen-1-ol	928-96-1	213-192-8	1 – 5	Flam. Liq. 3 H226 Eye Irrit. 2 H319	GHS02 GHS07
Limonene	5989-27-5	227-813-5 601-029-00-7	<1	Flam. Liq. 3 H226 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	GHS02 GHS07 GHS09
Benzaldehyde	100-52-7	202-860-4 605-012-00-5	<1	Acute Tox. 4 H302	GHS07

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Publié: 11-05-2022

- Contact avec la Peau S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion Rincer la bouche à l'eau.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Non attribué. Traiter symptomatiquement.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.
Moyens d'extinction inappropriés Aucun.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Non attribué. L'échauffement peut provoquer une décomposition.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Comme approprié pour combattre un feu environnant.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pratiquer une ventilation adéquate. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
- Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Pas connu.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Température de stockage Ambiante.
Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles Rien de connu.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Cigarettes électroniques

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m³)	Remarque:
Ethanol	64-17-5	1000	1900	5000	9500	
Ethyl acetate	141-78-6	200	734	400	1468	
Isopentyl acetate	123-92-2	50	270	100	540	

Région
EU
France

Source
EU Occupational Exposure Limits
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, 2016

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Publié: 11-05-2022

Remarque
 IOELV

Remarques
 Indicative Occupational Exposure Limit Values.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux

Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau

Porter des gants.



Protection respiratoire

Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques

Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore à jaune pâle
Odeur:	Fruitée
Seuil olfactif	Pas connu.
pH	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Point d'éclair	>67 °C
taux d'Évaporation	Pas connu.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas connu.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité de vapeur	Pas connu.
Masse volumique (g/ml)	1.04 g/cm ³
Solubilité	Pas connu.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de Décomposition (°C)	Pas connu.
Viscosité	Pas connu.
Propriétés explosives	Pas connu.
Propriétés comburantes	Pas connu.

9.2 Sonstige Angaben

Aucun.

Keine.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Publié: 11-05-2022

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion	Non classé
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Non classé
Toxicité aiguë - Inhalation	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Données sur la sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
L'allaitement	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé
Danger par aspiration	Non classé

11.2 Autres informations

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Non classé.
Toxicité - Poissons	Non classé.
Toxicité - Algues	Non classé.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer dans une décharge appropriée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Publié: 11-05-2022

Non classifié comme dangereux pour le transport.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Non indiqué

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Non indiqué

Règlement (CE) N° 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

GHS02: SGH: Flamme

GHS07: SGH: Point d'exclamation

GHS09 : SGH : Environnement

Classification des dangers

Flam Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Irritants pour les yeux, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique, Catégorie 3

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour le milieu aquatique Danger aigu, Catégorie 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Publié: 11-05-2022

Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour le milieu aquatique Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique Danger chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H226 : Liquide et vapeurs inflammables
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mention(s) de mise en garde

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Acronyme

CAS : Chemical Abstracts Service
CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)
CE : Communauté Européenne
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Medusa Juice Sdn Bhd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Medusa Juice Sdn Bhd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.